

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COPERNIC SECURITE (FCP19890759)

FR0007452339

Fonds d'investissement Alternatif (FIA) soumis au droit français

HUMANIS GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

L'objectif de gestion du Fonds d'investissement Alternatif (FIA) « **COPERNIC SECURITE** », est un fonds nourricier classé dans la même catégorie « **Monétaires** » que celle du Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) maître « **HGA MONETAIRE ISR** » (part A).

Le FIA « **COPERNIC SECURITE** » a vocation à être investi en totalité et en permanence dans le fonds maître et à titre accessoire en liquidités détenus dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux du fonds. Le fonds nourricier a le même objectif que le fonds maître à savoir rechercher une performance égale à l'EONIA (« Euro Overnight Index Average ») capitalisé diminuée des frais de gestion de son maître et de ses propres frais de gestion. Il suit la stratégie d'investissement du fonds maître.

La performance du fonds nourricier « **COPERNIC SECURITE** » pourra être inférieure à celle du fonds maître « **HGA MONETAIRE ISR** » (part A) en raison notamment des frais de gestion propres au fonds nourricier.

Un contexte de taux d'intérêt bas pourrait entraîner une baisse structurelle de la valeur liquidative du FIVG.

Caractéristiques essentielles du FIA :

Les caractéristiques essentielles du FIA « **COPERNIC SECURITE** » sont identiques à celle du fonds maître « **HGA MONETAIRE ISR** » (part A).

Le FIVG « **HGA MONETAIRE ISR** » est investi en titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations. Il s'agit pour l'essentiel des titres libellés en euro. « **HGA MONETAIRE ISR** » adopte une gestion socialement responsable dans la sélection et le suivi des titres. L'application du filtre ISR intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille.

Le périmètre d'application des critères ISR correspond aux titres détenus en direct et aux fonds gérés par Humanis Gestion d'Actifs utilisés comme supports (voir codes de transparence des fonds supports Socialement Responsables (SR) sur le site : <https://epargne.humanis.com/investisseur-institutionnel/nos-fonds>).

L'approche d'Humanis Gestion d'Actifs est une approche « Best In Class » sans exclusion sectorielle a priori. Les critères ESG retenus sont différents pour les émetteurs privés et souverains.

Pour les émetteurs privés/publics et souverains, la définition de l'univers SR s'appuie sur la méthodologie d'Humanis Gestion d'Actifs, composée d'une sélection de critères Environnementaux (ex : Programme de réduction des déchets pour les entreprises et performances environnementales pour les Etats), Sociaux (ex : certification santé/sécurité pour les entreprises et inégalités de revenus pour les Etats) ou de Gouvernance (ex : indépendance du Conseil d'Administration pour les entreprises et niveau de corruption pour les Etats) et d'un suivi des controverses ESG (c'est-à-dire des incidents significatifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance, auxquels les sociétés peuvent être confrontées comme des pollutions, scandales de corruption, rappels de produits, violations des droits de l'Homme...).

La société de gestion est responsable du choix de ces critères de sélection dans chaque secteur. Les données sont fournies par les agences de notation extra-financière Vigeo et Sustainalytics.

La politique d'investissement se définit par un choix de positionnement sur la courbe des taux, et un degré d'exposition au risque de crédit.

Le FIVG limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

La MMP du portefeuille du fond (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance dénommée en anglais WAM – Weighted average maturity) est inférieure ou égale à 6 mois.

La DVMP du portefeuille du fond (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL – Weighted average life) est inférieure ou égale à 12 mois.

Les émetteurs des titres sélectionnés bénéficient au moins de l'une des deux meilleures notations court terme déterminée par chacune des agences de notation reconnues ; ou d'une notation équivalente de la société de gestion.

En effet, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par ces agences. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM, de FIA et/ou de fonds d'investissement de droit français ou étranger.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le FIVG a un style de gestion discrétionnaire qui repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés taux et sur la sélection des valeurs.

Le FIVG peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré, afin de se couvrir et/ou de s'exposer aux risques de taux et de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : 3 mois minimum

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée de 3 mois.

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est libellée en euros. Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du FIA par le nombre de parts émises, sur les cours d'ouverture de chaque jour de Bourse de Paris. La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end, jours fériés, ...) tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du jour précédant la période non ouvrée.

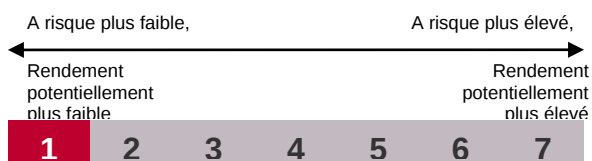
Les demandes de rachats sont reçues **chaque jour (J)** avant 12heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative **J-1**, avec **règlement en J**, auprès de :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

9, rue du débarcadère – 93761 PANTIN Cedex

Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après l'heure limite de centralisation sont exécutées sur la base de valeur liquidative suivante.

Profil de risque et rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FCP est classé dans la catégorie 1. Cette classification a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés taux sur lesquels il est investi.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FIA, via le fonds maître.

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'un émetteur ou d'un cocontractant. Ce risque est toutefois limité par la procédure élargie de sélection des émetteurs décrite dans la partie actifs de la note détaillée.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de ce FIA y compris, les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

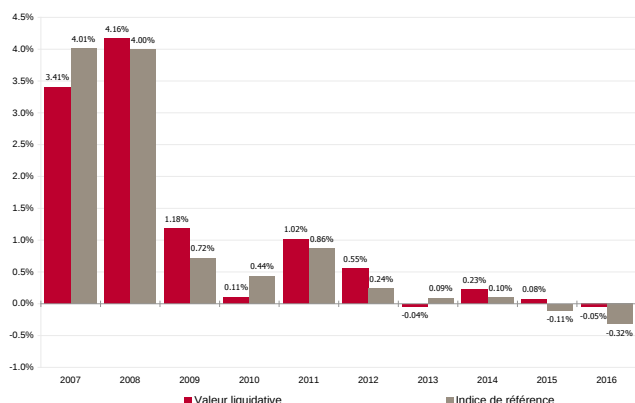
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	0,12 % TTC (*)
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2016, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais et commissions » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.epargne.humanis.com

Performances passées



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Les performances sont affichées nettes des frais courants.

Création du fonds : 14/11/1989.

Devise : euro.

Date de transformation du fonds COPERNIC SECURITE en fonds nourricier du FIVG « HGA MONETAIRE ISR » : 10/06/2015

Les performances affichées sont celles réalisées avant la transformation en nourricier.

Informations pratiques

➤ **Dépositaire :** BNP Paribas Securities Services

➤ **Commissaire aux comptes :** KPMG Audit

➤ **Forme juridique :** Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG)

➤ **Prospectus/rapport annuel/document semestriel /valeur liquidative /Prospectus du fonds maître :** disponibles sur demande auprès d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS Service reporting – 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou hga.reporting@humanis.com

➤ **Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner directement auprès de votre conseiller fiscal.

Ce Fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

➤ La responsabilité d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIVG.

Ce fonds est agréé et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
HUMANIS GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **28/04/2017**.